

**Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute
de la rivière Mistassini par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean**

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 20 JANVIER 2015 À GIRARDVILLE

Québec, le 8 janvier 2015 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. Denis Bergeron, secondé par M^{me} Corinne Gendron, commissaire, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini* par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean. L'audience publique aura lieu à compter du **mardi 20 janvier 2015 à 19 h et se tiendra au Centre sportif de Girardville, situé au 425 avenue Brisson**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

Elles seront diffusées en mode audio en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 17 février 2015, au Centre sportif de Girardville, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 11 mai 2015, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bureau de la municipalité de Girardville, 180, rue Principale ;
- Bibliothèque municipale de Girardville, 180, rue Principale ;
- Bibliothèque publique de Mashteuiatsh, 77, rue Uapakalu ;
- Bibliothèque de Dolbeau-Mistassini, 175, 4e Avenue.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean souhaite réaliser l'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique au fil de l'eau, dans le secteur de la Onzième Chute de la rivière Mistassini, où cette rivière se scinde en deux bras sur quelques centaines de mètres, en raison de la présence d'îles. À l'étape de la construction, une société en commandite nommée Énergie Hydroélectrique Mistassini S.E.C. serait créée pour se charger du financement, des travaux et de l'exploitation. Les investisseurs de la Société seraient le Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine ainsi que les municipalités de Girardville et de Notre-Dame-de-Lorette.

La centrale aurait une puissance installée de 18,3 MW et la production annuelle serait de 88,8 GWh. Un canal ouvert d'amenée d'eau, d'une longueur de 275 m, serait aménagé en rive gauche, dans le bras est de la rivière Mistassini. La prise d'eau serait située à l'extrémité aval de ce canal à la rencontre de la centrale, constituée de deux groupes de turbines et alternateurs. Un canal de fuite d'une longueur de 225 m et d'une largeur de 20 m serait excavé dans le roc, pour restituer l'eau turbinée dans un élargissement naturel de la rivière en aval de la centrale.

Une ligne électrique à 25 kV, nécessitant une autorisation distincte, serait construite par Hydro-Québec TransÉnergie, sur une longueur d'environ trois kilomètres entre la centrale et le réseau existant.

Le promoteur prévoit commencer les travaux en septembre 2015 pour une mise en service de la centrale en 2017. Le coût du projet est évalué à 68,1 millions de dollars.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M. Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : centrale-11e-chute@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Baril, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.